

Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (Section 2.A.6)

Types d'actions

- Soutien à la structuration et à l'organisation des filières, clusters territoriaux, grappes : accompagnement des interlocuteurs,...
- Soutien à la création et au développement de groupements d'entreprises ;
- Accompagnement aux transferts de technologie renforçant le processus d'innovation dans les entreprises (projets individuels, collaboratifs et d'animation) ;
- Soutien aux investissements matériels de production de produits procédés et services innovants et aux formations associées ;
- Soutien à l'investissement immatériel (diversification produit/marché, mutations, nouveaux marchés à l'export, capital humain,...) ;
- Soutien au développement des entreprises de l'insertion par l'activité économique : équipements techniques (acquisition de matériel) et aménagement de locaux ;
- Promotion des démarches de qualité, d'économie d'énergie et de matières : actions de sensibilisation des décideurs, aide à l'investissement (y compris pour les systèmes de mesure, suivi et évaluation).
- Soutien aux nouvelles filières locales de ré-emploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles ou par des coopérations, dans une perspective de développement d'une économie circulaire³² et d'écologie industrielle et territoriale créatrice d'emplois.
- Accompagnement à l'appropriation des technologies-clé du numérique (informatique en nuage, calcul intensif, objets connectés et logiciels embarqués³³, sécurisation des informations...) : formations, conseils, matériels, animations collectives et soutien individuel ...
- Soutien aux solutions d'ingénierie et de conception partagées dans la sphère industrielle, de places de marchés, de plateformes de négoce, de sites partagés...
- Soutien au développement du B2B (entre entreprises) et du e-commerce : animations collectives et accompagnement individuel ;
- Développement de ressources et d'usages des TIC innovants (serious games, impression 3D,...) ;
- Soutien au développement du co-working et du télétravail (hors immobilier) ;
- Mise en place de nouveaux services, activités productives et usages dans les PME-TPE (fablabs, e-tourisme, progiciels de gestion intégrée,...).

Bénéficiaires

Entreprises, instruments financiers, chambres consulaires, syndicats professionnels, clusters, associations et réseaux...

Entreprises de l'Industrie Agroalimentaire dans le cadre de projets collaboratifs

Structures d'accompagnement et de sensibilisation, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, collectivités locales et établissements publics ayant pour compétences de développer l'usage du numérique pour les acteurs de l'économie...

Contribution à l'OS

Volet individuel : les actions proposées vont permettre de dynamiser le développement commercial et international des entreprises, de renforcer leurs capacités techniques et humaines à produire et

³² Son objectif est de produire des biens et service tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables

³³ Logiciels portés par de l'électronique

commercialiser des produits et services innovants, de renforcer leurs fonds propres, de réduire leur facture énergétique, ce qui amènera les entreprises à gagner en compétitivité.

Volet collectif (actions dirigées vers les filières) : La conduite d'actions collectives, portées par les filières, est un moyen de mutualiser les compétences et les ressources, permettant ainsi aux entreprises de petite taille de bénéficier de la visibilité et de la notoriété de la filière à laquelle elles appartiennent. Ces actions collectives profitent bien à l'ensemble de la filière, et pas seulement aux entreprises qui y participent et constituent un moyen de renforcer la compétitivité de toutes les entreprises.

Volet numérique : Avec l'émergence des concepts d'usine du futur et d'industrie 4.0, il apparaît que la mobilisation du numérique à l'intérieur des entreprises va bien au-delà de la gestion, de la circulation d'information et de l'échange avec l'extérieur pour toucher les process de fabrication eux-mêmes et leur intégration complète avec les autres fonctions de l'entreprise : R&D, prospection, commande, comptabilité, achats, facturation pour tendre à la satisfaction la plus rapide possible de besoins de plus en plus individualisés. Les actions envisagées vont participer à ce mouvement dans les entreprises franc-comtoises et contribuer à l'amélioration de leur compétitivité.

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Le dépôt des dossiers se fera tout au long de la programmation (au fil de l'eau). Des appels à projets pourront également être envisagés.

Une analyse permettra de vérifier la faisabilité et la pertinence du projet de développement de l'entreprise, son impact sur l'emploi, l'effet levier sur les financements privés ainsi que la capacité de l'entreprise à rembourser les financements octroyés, lorsqu'il ne s'agit pas de subvention.

Pour les opérations liées au numérique, les projets concourent à la dimension transversale de la RIS3.

Utilisation prévue des instruments financiers

Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.

Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.

Utilisation prévue des grands projets

Non concerné